

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

PRÉSENTS :

Madame LE MARTELOT Adrienne, Madame NOGUERA Marie-Jeanne (Représentantes des résidents)
Madame BAUVILLE Marie-Renée, Madame BESSE Marie-France (Représentantes des familles)
Madame LE DUGOU Laurence, Madame RICHARD Claire (Représentants du personnel)

Madame ANDRIEUX Fanny (Directrice), Madame ARS Nathalie (Cadre de santé), Madame DOUAUD Bénédicte (Représentante de la Commune de Rochefort-en-Terre), Madame NATIVELLE Emily (Infirmière coordinatrice), Madame NOBLET Charlène (Coordinatrice de la vie sociale),
Madame QUELLEC Lydie (Adjoint des cadres)

EXCUSÉS :

Madame LE BARON Mireille, Madame PERHERIN Martine (Représentantes des familles)
Monsieur JOSSELIN Éric (Représentant du personnel)
Madame ROUSSEL Monique (Représentante du Conseil d'Administration)
Madame TOBIE Anne-Marie (Représentante des résidents)

● PRÉSENTATION DE MADAME NATIVELLE

Madame ANDRIEUX présente Madame NATIVELLE, infirmière coordinatrice, arrivée en juillet.
Madame NATIVELLE intervient sur les 2 sites et est en charge des admissions, de la coordination du PASA, de l'accueil de jour....

● APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la réunion du 19 juin 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil de la Vie Sociale.

Madame BESSE informe que la projection d'un film au Palis Bleu, qui devait avoir lieu le 11 décembre est avancée au mardi 9 décembre.

● EPRD 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE n°1

Afin de sécuriser la fin d'année 2025 et au regard du caractère limitatif des crédits du groupe II (Dépenses relatives au personnel), une décision modificative d'un montant de 46 557.45 € doit être prise.

● EPRD 2026 - OUVERTURE DE CREDITS

Madame ANDRIEUX explique le rapport de présentation d'ouverture de crédits 2026.

Ce budget n'a qu'une valeur interne. En effet, les établissements doivent valider et transmettre leur budget qu'après connaissance des dotations financières, et au plus tard le 30 juin de l'année budgétaire. Ce budget permet d'ouvrir les crédits auprès de la Trésorerie.

Le budget 2026 est basé sur l'activité suivante :

- Hébergement permanent : 98.50 % de taux d'occupation
- Hébergement temporaire : 91.00 % de taux d'occupation
- Accueil de jour / Accueil de nuit : 95 %

1°) Les recettes et les dépenses d'exploitation :

a) Les recettes :

- Groupe I : 9 642 070.32 €

Produits de la tarification :

✓ Section Hébergement : 4 298 642.49 €

Ce budget est présenté avec une hausse des tarifs, sous réserve des échanges avec le Conseil Départemental :

- Augmentation de 3% pour l'hébergement permanent, accueil de jour et accueil de nuit
- Augmentation de 5 % pour l'hébergement temporaire, le tarif de l'EHPAD étant largement inférieur à la moyenne départementale

✓ Section Dépendance : 1 321 823.06 €

Les éléments 2025 ont été repris sans application d'une quelconque évolution de la participation forfaitaire, dans le cadre de l'expérimentation du forfait globale unique.

✓ Section Soins : 4 021 554.77 €

Application de la dotation arrêtée en 2025, au titre de l'année 2026

- Groupe II : 167 000.00 €

Recettes des activités annexes : repas servis aux personnels, aux accompagnants, production des panneaux photovoltaïques....

- Groupe III : 346 000.00 €

Quote-part des subventions d'investissement, reprises sur les provisions

b) Les dépenses :

- Groupe I : 1 192 500.00 €

Ce groupe concerne les dépenses afférentes à l'exploitation courante : énergie, chauffage, alimentation, fournitures médicales, transport accueil de jour.....

✓ Diminution des dépenses d'énergie et chauffage (-25 000 €)

✓ Augmentation des dépenses liées aux produits d'incontinence (+5 000 €)

✓ Augmentation des dépenses liées à l'alimentation (+1 000 €)

✓ Transport des usagers de l'accueil de jour (+ 9 000 €)

✓ Prestations d'informatique (+ 3500 €)

- Groupe II : 7 578 275.96 €

Les dépenses de personnel ont été calculées en tenant compte des prévisions d'augmentation des cotisations URSSAF et CNRACL, passant d'un taux de cotisation de 34.65 % à 37.65 %

- Groupe III : 1 766 765.00 €

Ce groupe concerne toutes les dépenses liées à la structure :

- ✓ Augmentation des dépenses liées à la maintenance informatique (+ 10 000 €)
- ✓ Contrats de maintenance du matériel médical : (+ 7 200 €)
- ✓ Diminution des charges financières : passage de 460 000 € à 360 000 €, qui s'explique par la baisse du livret A en 2025 qui va se poursuivre en 2026.
(Deux emprunts sont indexés sur le taux du livret A)
- ✓ Augmentation de la dotation aux amortissements, liée principalement au bâtiment de Grand Jardin

2°) Le tableau de financement prévisionnel :

a) Les Ressources : 55 000 €

- Subventions en lien avec des appels à projets : 5 000 €
- Cautions : 50 000

b) Les emplois : 723 000 €

- Remboursement des emprunts : 573 000 €
- Remboursement des cautions reçues : 50 000 €
- Immobilisations en cours : 5 000 €
- Investissements courants : 95 000 €

Le budget est présenté avec un déficit de 381 770.64 €.

3°) Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 sont les suivants :

- Les tarifs des différents repas :

Désignation		Tarif Adulte	Tarif enfant
Repas du personnel	Plat complet	5.30 €	
	Plat du jour	4.30 €	
Repas au tiers	Petit déjeuner	3.80 €	1.90 €
	Déjeuner	10.80 €	5.40 €
	Déjeuner week-end et jours fériés (sauf Noël et Nouvel an)	16.20 €	8.10 €
	Déjeuner festif (ex : repas savoureux)	20.80 €	10.40 €
	Dîner	7.55 €	3.75 €

- Les autres tarifs :

Désignation	Tarif
Séjour vacances	100 €
Location du véhicule "Master" à la journée	22 € *

Location du véhicule "Master" < 4 heures	11 € *
--	---------------

* A ce tarif s'ajoute une indemnité kilométrique de 0.55 €

Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'ouverture de crédits présentée par Madame ANDRIEUX.

● **REFLEXION SUR L'ORGANISATION DE LA MARE**

L'organisation de travail du site de La Mare est en place depuis 2015.

Les constats (questionnaires auprès des résidents et remontées des familles) et observations réalisées ont servi de point de départ à cette réflexion.

Ils ont mis en évidence les points forts (la bienveillance et la disponibilité du personnel, bonne prise en charge de la fin de vie) et les axes d'amélioration (la vie sociale, l'entretien des locaux, l'heure des repas).

Un groupe de travail constitué de personnel volontaire a été créé.

Des résidents, des familles, ainsi que des représentants des familles siégeant au Conseil de la Vie Sociale ont été interrogés.

Le groupe de travail a travaillé dans un premier temps sur les éléments suivants :

- Les valeurs de travail
- La philosophie de l'établissement
- Le projet d'accompagnement de la personne accueillie

Aujourd'hui, le travail en petite équipe (6 maisonnées de 14 résidents) est un frein à l'attractivité de nouveaux professionnels, notamment avec le nombre important d'horaire de coupe.

La nouvelle organisation envisage l'ouverture des maisonnées : les cloisons sont mobiles.

Madame BESSE qu'il est essentiel d'être à l'écoute du personnel : quand le personnel se sent bien, les résidents le sont également. Un bon climat de travail profite à tous.

Madame LE DUGOU rajoute que certains agents sont inquiets par cette réorganisation, le changement fait peur.

Un point est prévu en fin de réunion avec les représentants des familles de La Mare quant aux éléments à porter à la connaissance de l'établissement : points positifs et point d'amélioration.

● **CONFERENCE DES FINANCEURS :**

L'EHPAD a répondu à un appel à projet lancé par la Conférence des Financeurs sur le thème de la vie affective et sexuelle en EHPAD.

A partir de janvier 2026, Mme BERNDADOU, sexologue, installée à Questembert interviendra dans l'établissement :

Le programme d'intervention intégrera :

- Une conférence de sensibilisation dédiée aux familles.
- Des ateliers thématiques pour les résidents et des sessions de formation pour les professionnels.
- L'organisation de permanences sur chaque site.

● **CONTRAT DE SÉJOUR :**

Madame ANDRIEUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'ensemble des contrats d'hébergement ont été révisés, les modifications sont les suivantes :

- **Contrat d'hébergement permanent :**
 - Modalités de facturation suite à la mise en œuvre de la participation forfaitaire unique.
 - Dans le cadre de la sécurisation du circuit du médicament, l'EHPAD a signé une convention avec la pharmacie Captain Pharma, pour la fourniture et la livraison des médicaments en « préparation des doses à administrer » (PDA). La signature du contrat de séjour, depuis la mise en œuvre, vaut consentement à recourir à Captain Pharma.
- **Contrat d'hébergement temporaire :**
 - Modalités de facturation suite à la mise en œuvre de la participation forfaitaire unique.
- **Contrat d'accueil de nuit :**
 - Modification des horaires d'accueil :
 - ✓ Arrivée : à partir de 17h30 et avant 18h30
 - ✓ Départ : au plus tard à 10h30
 - Modalités de facturation suite à la mise en œuvre de la participation forfaitaire unique.

Madame BESSE déplore que le service de transport ne soit plus assuré par l'entreprise en charge de l'accueil de jour.

Madame ANDRIEUX indique que le contrat ayant été résilié par la société, une nouvelle mise en concurrence s'est tenue.

La renégociation a entraîné une augmentation significative des tarifs. Le coût engendré serait équivalent au tarif de l'accueil de nuit, à minima, voire supérieur selon le lieu d'habitation de la personne.

Au-delà, il y a peu de demande. Un hébergement temporaire est proposé en l'absence de besoin en accueil de nuit.

● **PERSONNE DE CONFIANCE / RÉFÉRENT FAMILIAL : quelles différences :**

Madame NATIVELLE explique les différences entre une personne de confiance et le référent familial.

Les rôles de la Personne de Confiance et du Référent Familial en EHPAD sont souvent assurés par des proches, mais ils sont clairement distincts et ne portent pas sur les mêmes domaines de la vie du résident.

	<u>Personne de Confiance</u>	<u>Référent familial – Personne référente</u>
Domaine D'intervention	Santé et questions médicales.	Administratif, logistique et vie quotidienne.
Mission principale	Porte-parole du résident : faire connaître sa volonté, ses souhaits et ses préférences concernant sa prise en charge médicale, ses traitements et sa fin de vie, surtout s'il n'est plus en état de s'exprimer.	Interlocuteur privilégié de l'EHPAD pour l'organisation pratique du quotidien du résident
Pouvoir décisionnel	Déterminant. Si le résident est hors d'état d'exprimer sa volonté, le témoignage de la Personne de Confiance prévaut sur celui de la famille ou des proches (en l'absence de directives anticipées).	Consultatif et informatif. Il est contacté pour les questions administratives, l'organisation de la vie en EHPAD, les nouvelles de l'établissement ou en cas de problème.
Accès aux informations	Elle peut assister aux entretiens médicaux et, avec l'accord du résident, accéder à son dossier médical .	Il reçoit les informations générales et administratives de l'établissement. Il n'a pas accès au dossier médical (sauf si c'est également la Personne de Confiance)
Désignation	Volontaire et écrite par le résident. Il peut être un parent, un proche, ou même le médecin traitant.	Désigné par le résident à son entrée pour être l'interlocuteur administratif principal de l'établissement.
Durée	Elle peut être révoquée à tout moment.	Généralement pour la durée du séjour

Il est possible de retrouver sous forme de BD sur ce sujet sur le site <https://santebd.org/> qui est une plateforme numérique qui a pour mission de rendre l'information sur la santé accessible à tous.

● ANIMATIONS ET VIE SOCIALE

Charlène fait un point sur les animations réalisées et/ou programmées, depuis le dernier CVS :

- Séjour vacances pour les résidents de La Mare
- Pique-niques organisés tout l'été

- Repas savoureux
 - A la Mare : 5 et 15 octobre
 - A Grand Jardin : 5, 19 et 26 novembre
- Inauguration du site de Grand Jardin : 9 octobre
- Appel à projet : Défi inter-établissements du GCSMS du Morbihan
Organisation d'une rando gourmande de 700 mètres dans les rues de Rochefort-en-Terre avec arrêt chez les commerçants
- Depuis septembre, reprise des rencontres avec les assistantes maternelles
- La chorale du Collège de Malansac doit venir à l'EHPAD, courant décembre
- Projet piscine :
Certains résidents vont déjà à la balnéo à St-Jacut Les Pins.
Une sortie à la piscine de Questembert est organisée pour 6 résidents (des 2 sites) avec 3 accompagnants.
- Téléthon : défi 12 heures de Motomed : le vendredi 5 décembre
- Sorties aux illuminations de Rochefort-en-terre, en décembre :
 - Grand Jardin :
Au Chant des Vagues : le 15
A l'Orée des Bois : le 16
Au Jardin Fleuri : le 4
 - La Mare :
Lys : le 1^{er} Arvor : le 15
Arz : le 18 Roz : le 8
Moulin : le 2 Eole : le 9

● QUESTIONS DIVERSES

Covid-19

Madame BESSE demande s'il est possible de préciser aux familles que le personnel peut travailler en étant positif à la covid ?

Le personnel est autorisé à travailler même en cas de test positif à la Covid.

La Covid est maintenant considérée comme une pathologie de droit commun.

En situation d'épidémie, une information est affichée à l'entrée de l'établissement ; il n'y a plus de communication générale auprès de l'ensemble des référents familiaux.

Dans le logement du résident, le port du masque est laissé à l'appréciation des familles. En revanche, il demeure obligatoire dans les espaces communs de l'EHPAD.

Pour la Mare,
Mme Adrienne LE MARTELOT

La Directrice,
Mme Fanny ANDRIEUX

Pour Grand Jardin,
Mme Marie-Jeanne NOGUERA